



Pour rappel, les dossiers étiquetage à Bruxelles se déclinent comme suit :

- Le 13 décembre 2013, publication au JO du règlement sur les viandes fraîches porcine/volaille/ovine et caprine au niveau du Conseil. En février, le Parlement a voté en plénière et à la majorité, une résolution d'objection visant à s'opposer à ce règlement. Même si non contraignante juridiquement, elle a un impact politique certain !
- Le 17 décembre 2013, la Commission a présenté aux législateurs européens son rapport sur l'indication obligatoire de l'origine de la viande utilisée comme ingrédient, un simple rapport accompagné d'aucune proposition législative : la Commission ne veut rien faire !
- Pour le 12 juin, les services de la DG AGRI ont reçu les réponses à leur appel d'offres destiné à évaluer la législation bovine applicable depuis 2000 (règlement du Conseil 1760/2000 et de la Commission 1825/2000).
- Au plus tard à l'automne pour tout ou partie, et comme le prévoit l'art 26§5 du règlement 1169/2011, la Commission remettra des rapports sur le lait et les produits laitiers, sur les denrées alimentaires non transformées, les produits comprenant un seul ingrédient et les ingrédients constituant plus de 50% d'une denrée alimentaire

Selon l'adage bien connu « diviser pour mieux régner », la Commission, en fin de mandat, pour rappel, use et abuse de la complexité du dossier qu'elle en a fait (en réponse à la demande du législateur, nous dira-t-elle) pour diviser. Force est de constater pour le moment que cela aurait tendance à marcher si l'on en croit ce qui suit :

- Lors du Conseil Agriculture du 16 juin, le Commissaire Ciolos, profitant des vacances du PE jusque début juillet et alors que personne ne lui demandait rien, a tenté d'obtenir un soutien du Conseil des ministres pour essayer de caler une opposition formelle du Conseil à la résolution d'objection des parlementaires sur le règlement viande fraîche porc, volaille, ovin ! Aussi surprenant que cela puisse paraître, seule une poignée d'états-membres et pas toujours ceux auquel on aurait spontanément penser (France, Espagne, Irlande, Portugal, Belgique, Pays-Bas) ont soutenu Ciolos dans sa politique de sape du dossier. Comment la France motive-t-elle une position qui va à l'encontre de ce qu'elle prône au niveau national ?
- Dans le cadre des consultations lancées sur les rapports à venir concernant l'article 26§5 cette fois-ci, tout aussi surprenant peut apparaître le projet de prise de position des représentants du COPA-COGECA qui, selon nous, pris dans le traitement analytique des dossiers spécifiques verticaux, contribue à envoyer à la fois à la Commission et aux consommateurs des messages d'ordre généraux un peu pipés. En effet, que penser des affirmations suivantes :

« ...the origin of an agricultural product refers to the place where the products was harvested or the animal was reared, i.e. the place of farming.... » à quoi bon parler du né ? Pire encore l'étiquetage permis pour le né/élevé/abattu en arriverait à perdre de sa pertinence au regard d'une telle affirmation !

« ...Copa-Cogeca support a default mandatory EU/non EU system that could promote the aforementioned quality, tradition, know-how and high standards of European products .... »

### **Conclusions :**

Même si au niveau institutionnel malgré tout ce qui précède, il est encore un peu trop tôt pour affirmer que tout est fini (un étiquetage light pour éviter de perturber le soi-disant marché unique), la période à venir, entre entrée en fonction du nouveau PE ce début juillet et fin de la Commission Barroso pour Octobre, est une période à notre avis essentielle pour savoir exactement ce que nous voulons faire du dossier étiquetage d'origine. Ce n'est peut-être pas par hasard si la DG SANCO a convoqué, semble-t-il un peu en urgence, les grandes centrales européennes pour ce jeudi afin de leur présenter et obtenir leur première réaction sur le rapport du consultant concernant les denrées alimentaires non transformées, les produits comprenant un seul ingrédient et les ingrédients constituant plus de 50% d'une denrée alimentaire.

Si l'objectif consistait à faire tourner la meule pour faire ressurgir un dossier jugé éminemment stratégique pour l'agriculture et l'agro-alimentaire français, il va être nécessaire de resserrer les boulons pour éviter les quelques positions diverses et variées reprises ci-avant !